

BIBLIOTHÈQUE
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI
"Le Descartes I"
29, promenade Michel-Simon
93160 NOISY-LE-GRAND Cedex
Tél. 45 92 68 97 - Fax 49 31 02 44



12

d é c e m b r e 1 9 9 5

LES HORAIRES DE TRAVAIL DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'écart entre les durées du travail pratiquées en France et celles des autres pays industrialisés constitue un élément important de la pertinence de scénarios de diminution de la durée du travail¹. A l'heure actuelle, en l'absence d'incitation communautaire, c'est la diversité qui règne en la matière: les pays de l'Union² se répartissent en quatre groupes et le Royaume-Uni montre des caractéristiques singulières. Qui pratique les horaires les plus longs? Tout dépend de l'indicateur retenu. Le Royaume-Uni est bien placé pour les horaires des salariés à temps complet. Mais si l'on regarde la durée annuelle moyenne de l'ensemble des salariés, c'est le Portugal qui arrive en tête, loin devant le Royaume-Uni. Les Danois peuvent quant à eux se prévaloir de la durée de vie active la plus longue. Enfin, si les salariés britanniques subissent une durée du travail élevée, ils sacrifient à la tradition des petites pauses informelles.

La comparaison internationale des durées du travail est périlleuse car elle peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs (voir encadré).



QUATRE GROUPES ET LE ROYAUME-UNI

Notre premier regard comparatif s'appuie sur la *durée*

habituellement travaillée par les salariés à temps complet (elle exclut les salariés à temps partiel). Cet indicateur rend compte de la durée de travail effectuée par les salariés à temps complet en temps normal³.

Selon cet indicateur, en 1993, le Royaume-Uni est le pays de l'Union où les salariés travaillent le plus longtemps (43,4 heures) et la Belgique

celui où la semaine de travail est la plus courte (38,0 heures). Trois autres pays ont des durées supérieures à 40 heures: la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Trois pays ont des durées inférieures à 39 heures: l'Italie, la Belgique et le Danemark.

Tous les pays d'Europe ont connu une baisse de leur durée du travail de 1945 à 1980.

Depuis 1983, les écarts entre

1 ex
R464

TABLEAU I

ANNEE	Durée hebdomadaire habituelle du travail des salariés à temps complet (heures)		Evolution de la durée hebdomadaire du travail entre 1983 et 1993 (heures)	Durée hebdomadaire habituelle du travail de l'ensemble des salariés (heures)	Incidence du travail à temps partiel sur la durée moyenne du travail (heures)	Taux d'activité des plus de 15 ans (%)
	1993	1983				
Royaume Uni	43,4	42,3	+1,1	37,2	+6,2	61,9
Irlande	40,1	40,2	-0,1	37,7	+2,4	53,3
France	39,8	39,7	+0,1	37,3	+2,5	55,5
Luxembourg	39,8	40,0	-0,2	38,4	+1,4	52,7
Belgique	38,0	38,6	-0,6	35,5	+2,5	49,7
Italie	38,5	39,2	-0,7	37,8	+0,7	47,9
Grèce	40,6	41,0	-0,4	40,1	+0,5	48,7
Espagne	40,5	41,1*	-0,6	39,2	+1,3	48,1
Portugal	41,2	42,3*	-1,1	40,5	+0,7	58,8
Allemagne	39,7	40,8	-1,1	36,7	+3,0	58,3
Pays-Bas	39,4	41,0	-1,6	32,0	+7,4	58,2
Danemark	38,8	40,5	-1,7	33,9	+4,9	67,4
Europe des 12	40,3	40,6*	-0,3	37,1	+3,2	55,1

* chiffre de 1987

Source : Eurostat.

pays se sont accrus. Les évolutions observées divergent : maintien de durées élevées au Royaume-Uni, poursuite de la baisse ailleurs.

Entre la durée la moins élevée (38,0h pour la Belgique) et la durée la plus élevée (43,4h pour le Royaume-Uni), il y a plus de 5 heures, soit environ 13%. L'écart n'était que de 3,7 heures en 1983.

Concernant l'évolution de la durée hebdomadaire habituellement travaillée par les salariés à temps complet, le Royaume-Uni et quatre groupes se différencient (tableau I) :

- Le Royaume-Uni où la durée du travail augmente;
- Un groupe de pays où les durées ont peu changé (France, Irlande et Luxembourg);
- Deux pays où les durées du

travail ont connu une baisse modérée (Belgique et Italie);

- Les autres pays méditerranéens, qui connaissent une baisse de faible amplitude (Grèce, Espagne, Portugal), mais conservent une durée élevée;

Les trois pays du Nord-Est (Allemagne, Danemark et Pays-Bas) qui enregistrent une baisse sensible qui se poursuit depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Les durées annuelles prennent en compte, quant à elles, l'incidence des congés et jours fériés. Les écarts entre les durées annuelles se sont accrus: les durées les plus courtes ont encore diminué (Belgique, Allemagne, Italie) tandis que la durée la plus longue (Royaume-Uni) augmentait (voir tableau 2). Au cours de la période, la France a également vu sa durée

annuelle augmenter légèrement. Entre l'Italie et le Royaume-Uni, en 1993 la différence est de 243 heures par an, soit plus de 10%.



LE POIDS DU TRAVAIL PARTIEL

L'incidence du travail à temps partiel est illustrée par la différence entre la durée hebdomadaire habituellement travaillée des salariés à plein temps et celle de l'ensemble des salariés.

La prise en compte des salariés à temps partiel fait baisser la durée hebdomadaire moyenne (tableau I) de 7,4 heures aux Pays Bas et de 6,2 heures au Royaume-Uni. En France, malgré une progression, cet impact demeure encore limité (2,5 heures). En raison de l'incidence du travail à temps

partiel, la durée hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés au Royaume-Uni est inférieure à celle de la France (37,2 h contre 37,3 h).

L'écart dû au temps partiel s'est accru pour l'ensemble de l'Europe, signe que l'importance de ce dernier a augmenté. Ce mouvement touche presque tous les pays, à l'exception du Luxembourg et des pays méditerranéens (Espagne, Grèce, Italie et Portugal) où le temps partiel est peu développé. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'impact du temps partiel s'est encore accru malgré un niveau déjà élevé.



LES DURÉES EFFECTIVES

Observer les durées effectivement travaillées amène à d'autres conclusions. Celles-ci enregistrent en effet l'incidence de l'absentéisme, des heures supplémentaires, du chômage partiel.

Dans plusieurs pays, la durée effectivement travaillée augmente alors que la durée habituelle décroît (Belgique, Grèce, Luxembourg). En France, elle progresse alors que la durée habituellement travaillée demeure stable : l'absentéisme a diminué et le nombre d'heures supplémentaires exceptionnelles s'est accru, signe d'une plus ample variation des horaires de travail au cours de l'année. Au Royaume-Uni, la durée effective augmente aussi, mais moins que la durée habituelle.

Au total, dans cinq pays, la durée effective s'accroît entre

Comparer les durées du travail

L'enquête communautaire sur les forces de travail (Eurostat), base solide de comparaison dans l'espace européen ne suffit pas à lever tous les obstacles.

Une des difficultés tient à l'hétérogénéité structurelle des horaires de travail pratiqués dans les différents pays européens. Ainsi, la proportion de salariés à temps partiel se répercute sur la durée moyenne du travail. Or, d'un pays à l'autre cette proportion varie fortement (6% en Italie contre 36% aux Pays-Bas, en 1991). La notion de durée hebdomadaire moyenne du travail permet certes de mesurer des évolutions et des écarts entre pays, mais elle ne suffit pas à révéler toutes les particularités nationales. Nous avons utilisé trois indicateurs : durée hebdomadaire habituelle de travail de l'ensemble des salariés ; durée hebdomadaire habituelle des salariés à temps complet ;

durée hebdomadaire effective des salariés à temps complet qui prend en compte les effets opposés des heures supplémentaires exceptionnelles, de l'absentéisme et du chômage partiel.

La comparaison des durées du travail doit également s'intéresser à la durée annuelle et à la durée de la vie active. On dispose de statistiques sur la durée annuelle ; en revanche, il est plus difficile d'apprécier la durée du travail sur l'ensemble de la vie. On peut toutefois l'approcher à partir des taux d'activité aux différents âges. En dépit de sa relative complexité ce dispositif de comparaison fait l'impasse sur plusieurs aspects importants de la question, notamment la durée du travail, généralement élevée, des actifs non salariés dont la proportion varie fortement (46,7% en Grèce, 10,3% en Allemagne).

1983 et 1992. Les sept autres pays voient leur durée effective diminuer, le maximum étant de 3,2 heures pour le Danemark et 4,8 heures pour les Pays-Bas.



LA DURÉE DE LA VIE ACTIVE

La prise en compte de la durée de la vie active complique encore la comparaison. L'âge de la retraite a certes peu varié. Dans la plupart des pays il est théoriquement fixé à 65 ans pour les hommes, sauf en Italie et au Danemark (les femmes

TABLEAU 2

Durée annuelle habituellement travaillée par les salariés à temps plein (en heures)

	1983	1993
Italie	1741,1	1709,7
Belgique	1739	1711,2
Allemagne	1808,2	1738,7
Danemark	1833,6	1746,8
Luxembourg	1778,6	1769
Pays-Bas	1863,3	1788,4
France	1785,3	1790
Espagne	1831,2*	1807,1
Grèce	1852,9	1835,4
Portugal	1904,8*	1857,7
Irlande	1870,9	1859,1
Royaume Uni	1903,8	1952,7
Europe des 12	1809,7*	1797,1

* chiffre de 1987

Source Eurostat

connaissent des situations plus diversifiées).

Mais les incitations au départ anticipé en retraite ont contribué à abaisser sensiblement l'âge réel de prise de retraite dans tous ces pays comme en témoigne l'évolution des taux d'activité⁴ des plus de 60 ans. A l'exception du Danemark, ces taux ont baissé dans tous les pays européens, mais des écarts importants demeurent. La Belgique et la France connaissent les taux les plus faibles (respectivement 11,8% et 12,4% pour la tranche d'âge 60 - 64 ans) alors que le Royaume-Uni et le Danemark (respectivement 38%, et 37,9%) maintiennent des taux d'activité élevés.

Il en va de même pour l'entrée dans la vie active. Le taux d'activité des 15-19 ans est de 12% en France contre 49% au Royaume-Uni et 62,7% au Danemark.

Références

Commissariat Général du Plan, 1995, *Le travail dans vingt ans*, Paris, Editions Odile Jacob, La documentation française.

Eurostat, 1995, *Enquête sur les forces de travail résultats 1993*, Luxembourg, OSCE.

Eurostat, 1995, *Organisation et durée du travail 1983-1992*, Luxembourg, OSCE.

Eurostat, 1995, *Statistiques en bref, Population et conditions sociales*, 1995/4.

Marchand Olivier, 1992, "Une comparaison internationale des temps de travail", *Futuribles*, n°165-166.



DEUX POLES DE REPARTITION DE LA DUREE DU TRAVAIL?

L'ensemble de ces indicateurs montre que les différences les plus nettes concernent les durées hebdomadaires habituelles et effectives des salariés à temps plein, l'importance du travail à temps partiel et les taux d'activité.

Schématiquement, une opposition apparaît entre deux pôles de répartition de la durée du travail : d'une part des pays à durée hebdomadaire basse, mais à taux d'activité élevé (Allemagne, Danemark, Pays-Bas), d'autre part des pays à durée hebdomadaire élevée, mais à faible taux d'activité (France et Irlande, Luxembourg).

Entre les pôles, nous retrouvons nos deux autres groupes intermédiaires : d'une part la Belgique et l'Italie, d'autre part les autres pays méditerranéens. Il est probable que le groupe des pays méditerranéens les plus récemment entrés dans l'Union

ait amorcé un rapprochement vers l'Italie et la Belgique.

Le Royaume-Uni est un cas singulier : avec la durée hebdomadaire la plus haute, des taux d'activité élevés, on y enregistre aussi le plus fort accroissement de la durée travaillée. L'importance du travail à temps partiel, particulièrement pour des durées faibles, y ramène cependant la durée moyenne effective à un niveau proche des autres pays européens.

En simplifiant beaucoup, on pourrait dire en fin de compte que ce qui différencie les pays de l'Union européenne, ce n'est pas tant la durée moyenne du travail par personne sur l'ensemble de la vie que la répartition de cette durée du travail par âges de vie et par sexe, à travers le temps partiel qui touche majoritairement les femmes. Enfin, d'autres différences marquantes apparaissent en matière d'aménagement du temps de travail et d'horaires atypiques. Ce sera le sujet du numéro 13 CEE- 4 Pages.

Pierre Boisard

NOTES

1. Voir Commissariat Général du Plan, 1995, p. 266-78.

2. Il s'agit des Douze, dont on connaît les données par l'enquête Eurostat (voir encadré).

3. Ce n'est pas une moyenne sur l'année: les variations effectives ne sont pas prises en compte.

4. Le taux d'activité est le rapport entre la population active (y compris les chômeurs) et la population totale.

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-Le-Grand cedex
Tél. 45-92-68-00
Télécopie 49-31-02-44

Directeur de publication : A. Fouquet
Secrétaire général : M. Estève
Responsable de la rédaction : J.-C. Barbier
Maquette : M. Ferré
Imprimerie : ICEP
C.P.A.P. : 3070 ADEP
Dépôt légal : 245 - décembre 1995